

Un cas unique au monde

Etat des lieux des échanges universitaires

Stephan Geifes*

» Les relations entre universités françaises et allemandes sont tant par leur importance quantitative que par leur qualité un cas unique à l'échelle mondiale : le volume des échanges se maintient en effet depuis des années à un niveau élevé. De plus, ces échanges sont particulièrement équilibrés (« voie à double sens »), à l'inverse d'autres échanges, unilatéraux (« sens unique »), comme ceux des Allemands ou Français qui se rendent dans des pays anglo-saxons, ou ceux des ressortissants d'Europe de l'Est ou d'Asie à destination des universités allemandes ou françaises.

Universitäten im Dienst der Verständigung

Die Wiederaufnahme universitärer Beziehungen zwischen Frankreich und Deutschland fand nach 1945 lange vor der Unterzeichnung des Elysée-Vertrages statt; in den 1950er-Jahren intensivierten sie sich; nach 1963 sorgten in der Folge des Vertrages umfangreiche finanzielle Mittel für deren Ausbau. Heute gibt es im universitären Bereich – weltweit einzigartig – mehr als 2 600 Kooperationen zwischen beiden Ländern, die wesentlich zur Verbesserung der bilateralen Beziehungen beitragen. Red.

Pour ce qui est de la qualité, il faut souligner la forte part d'échanges diplômants par laquelle les échanges franco-allemands se distinguent nettement, d'une part des séjours d'études courtes et d'autre part des formations intégralement passées à l'étranger. Grâce à ces trois caractéristiques (volume, réciprocité, caractère diplômant), la coopération universitaire franco-allemande contribue fortement aux relations entre les sociétés civiles des deux pays.

A l'inverse d'autres instruments des relations entre les sociétés civiles, qui sont en partie très

proches du monde universitaire (en premier lieu l'apprentissage de la langue du partenaire), on n'observe pas de perte d'intérêt ni même de phénomène de lassitude. Cela s'explique non seulement par une volonté politique continue de soutenir ces coopérations et par le haut degré d'institutionnalisation qui en résulte, mais aussi, et surtout, par une constante adaptation des outils de soutien de l'échange universitaire. L'innovation majeure en ce domaine est la création en 1986 du Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur (CFAES), auquel a succédé l'Université franco-allemande (UFA), qui fournit un cadre institutionnel aux doubles diplômes (voir la contribution du président de l'UFA, Otto Theodor Iancu, dans ce numéro).

Les relations universitaires de 1945 à 2013

La reprise des relations universitaires entre la France et l'Allemagne n'a pas attendu la signature du Traité de l'Elysée. Dès les premiers temps de l'après-guerre, la France a initié, dans sa zone d'occupation, des projets universitaires. La fondation de l'Université de la Sarre, de l'École supérieure allemande des sciences administratives (Spire), de

* Stephan Geifes a été directeur du bureau parisien de l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD), secrétaire général de l'Université franco-allemande (UFA) et coordinateur scientifique à l'Institut historique allemand de Paris. Il formule ici son opinion personnelle. A partir du 1^{er} janvier 2013, il coordonnera au sein du DAAD les projets institutionnels des établissements de l'enseignement supérieur allemands à l'étranger (*transnational education*).

l'Institut d'histoire européenne (Mayence) et de l'Institut d'interprétation de Gemersheim (rattaché à l'université de Mayence) remontent à cette période d'occupation française. Avec la fondation de la République fédérale, l'Allemagne elle-même est devenue un acteur de ce domaine. Même si la réouverture d'un bureau parisien de l'Office allemand d'Echanges universitaires (DAAD) a dû attendre l'élan du Traité de l'Élysée, les relations universitaires entre la France et la jeune RFA se sont intensifiées dès les années 1950. Avec la Maison Heinrich Heine, inaugurée en 1956, l'Allemagne disposait désormais elle aussi d'une résidence universitaire dans la Cité internationale universitaire de Paris. La volonté des deux pays d'institutionnaliser leur coopération se reflète également dans l'accord culturel franco-allemand de 1954, qui recouvre explicitement le domaine de la coopération universitaire. Cet accord prévoyait la promotion de l'enseignement des langues (notamment au moyen de programmes de lecteurs), ainsi que la facilitation des échanges étudiants grâce à des accords d'équivalence d'études et de diplômes. La coordination dans ces deux domaines a été confiée à la conférence franco-allemande des recteurs, créée en 1958, et complétée par la coopération des écoles d'ingénieurs françaises et des établissements d'enseignement technique supérieur allemands (GE-TH).

La volonté politique de promotion des coopérations universitaires, déjà sensible dans les années 1950, a été entérinée par le vaste Traité de l'Élysée en 1963. Il a engendré une mise à disposition de moyens supplémentaires considérables, qui a largement contribué à l'essor postérieur des échanges d'étudiants et de doctorants. Grâce au financement de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ), le DAAD a créé et gère nombre de nouveaux programmes spéciaux dans diverses matières, entre autres un riche programme de lettres pour germanistes et romanistes, mais aussi d'autres coopérations, comme le programme d'intégration de diplômés allemands au sein de l'École nationale d'administration (ENA) qui existe encore de aujourd'hui. Dans les années 1970, le DAAD a pérennisé ces programmes ; il en a pris le financement en charge pour en faire des programmes réguliers.

Depuis les années 1980, on observe une hausse significative du nombre d'étudiants allemands en France, et inversement ; elle est principalement liée à des programmes d'échanges structurés, qu'ils soient spécifiquement franco-allemands (comme

Eine neue Dimension

„Die Deutsch-Französische Hochschule soll ausgebaut und in die Lage versetzt werden, eine möglichst große Anzahl Studierender aufzunehmen. Deutschland und Frankreich möchten ihr eine neue Dimension geben und schlagen ihren europäischen Partnern vor, die Entwicklung von Zusammenschlüssen von Hochschulinstitutionen zu fördern. Als Vorhut eines Europa der Hochschulen werden diese den Studierenden eine auf europäischer Ebene integrierte akademische Ausbildung ermöglichen.“

Aus der Gemeinsamen Erklärung beider Regierungen zum 40. Jahrestag des Elysée-Vertrags am 22. Januar 2003

ceux du CFAES et de son successeur, l'UFA) ou européens (*Erasmus*). Ces programmes sont aujourd'hui une caractéristique majeure des relations d'échange franco-allemandes.

De l'attrait des relations universitaires

Plus de 2 600 coopérations, qui forment ainsi le réseau le plus dense au monde, relie aujourd'hui les universités françaises et allemandes. Cela représente tout juste 13 % des 20 000 coopérations internationales engageant des universités allemandes. Ce constat confirme d'abord le tableau esquissé en introduction : les relations universitaires franco-allemandes sont un cas unique au monde.

Mais selon que l'on adopte une perspective bilatérale ou internationale pour mesurer les flux d'étudiants, on obtient des résultats différents. Dans une perspective bilatérale, les échanges d'étudiants franco-allemands n'ont rien – en chiffres absolus – perdu de leur attrait. Mais dans le cadre d'une comparaison internationale, les relations d'échanges universitaires franco-allemands n'ont pas su profiter de l'essor phénoménal de la mobilité étudiante.

En 2010, 5 324 Français ont suivi une partie de leurs études en Allemagne. Ce nombre est constant depuis des années ; en 2000, il s'élevait à 5 461 étudiants. Néanmoins, à cause de la forte croissance de la mobilité étudiante dans le monde entier, les Français qui arrivaient en 2000 en troisième place dans le classement des étudiants étrangers en Allemagne, après la Pologne et la Chine, sont relégués en 2010 au dixième rang, derrière la Chine, la Russie, la Pologne, la Bulgarie, la Turquie, l'Ukraine, l'Autriche, le Maroc et même le Cameroun. À l'inverse, en 2008, 6 071 Allemands sont partis étudier en France. Ce chiffre est lui aussi relativement stable.

Si on compare ces chiffres au nombre de deux millions d'étudiants au total dans nos deux pays, cela semble d'abord être peu. Mais par rapport à la répartition des étudiants allemands entre les autres destinations, ce n'est pas négligeable. Si l'on écarte le cas particulier que représentent l'Autriche (20 000 étudiants) et la Suisse (11 000) et que l'on se concentre sur les pays non germanophones, il n'y a que les Pays-Bas (un autre cas particulier à cause de l'offre de cursus alléchants, modernes et en anglais), avec 20 000 étudiants allemands, la Grande-Bretagne (13 000) et les États-Unis (9 500) qui représentent des destinations plus demandées que la France. Et ce n'est pas non plus de beaucoup, si l'on considère que les systèmes d'éducation anglo-saxons sont bien plus étendus que le système français. En revanche, il est notable que le nombre d'étudiants de ces pays qui viennent étudier en Allemagne est bien plus réduit que le nombre d'Allemands qui s'y rendent.

La continuité, le volume actuel et la qualité des échanges étudiants franco-allemands est (aussi) le résultat d'une volonté politique affirmée, qui s'est traduite par des années de politique volontaire de promotion des échanges. Mais l'offre en elle-même ne suffit pas. Il faut qu'elle rencontre une demande. C'est le problème qu'illustrent les programmes en lettres créés dans les années 1970 : faute de candidats, les programmes destinés aux romanistes ont été interrompus au début des années 2000, tandis que les programmes destinés aux germanistes avaient déjà auparavant été fortement réduits. Les programmes d'aide à la mobilité restent donc décisifs pour le volume et la qua-

lité des échanges franco-allemands : d'une part le programme Erasmus, d'autre part les cursus intégrés de l'UFA. Si l'on considère l'ordre de grandeur du nombre de séjours soutenus par ces programmes, on aboutit à la conclusion que la majeure partie des échanges franco-allemands se déroule dans le cadre de programmes structurés et financés par des bourses partielles. En 2009, 4 200 étudiants allemands sont partis en France avec une bourse Erasmus et 1 200 avec une bourse d'aide à la mobilité de l'UFA. Au total, cela fait 5 400 étudiants (encore qu'il faille tenir compte du fait qu'une double bourse n'est pas exclue).

Si l'on compare ce chiffre au nombre total d'étudiants allemands en France en 2008, on constate qu'environ 700 étudiants seulement sont partis étudier en France en dehors des programmes structurés et dotés d'une aide financière. Dans l'autre sens, en 2009, 2 900 étudiants français sont venus en Allemagne avec une bourse Erasmus et un peu plus de 1 100 dans le cadre d'un cursus de l'UFA. Au total, cela représente également environ 4 000 étudiants. Le nombre de Français venus en Allemagne indépendamment de ces programmes s'élève à près de 1 000. Par ailleurs, il existe quantité d'autres bourses d'échanges, comme celles du DAAD ou des collectivités locales françaises, pour ne citer que les plus importantes.

L'image se précise donc : les échanges étudiants franco-allemands passent presque exclusivement par l'intermédiaire d'offres d'études structurées et dotées de bourses. Il est difficile de décider, dans le détail, si c'est le soutien financier (qui ne permet pas non plus un financement complet des études : 270 euros par mois pour l'UFA, au maximum 300 euros pour les bourses Erasmus) qui constitue un argument décisif, ou si c'est le fait qu'il y ait des structures qui promeuvent les échanges, les facilitent et les intègrent dans les cursus d'études habituels. C'est probablement l'association de ces deux aspects – deux faces d'une même médaille.

L'idée fondatrice de l'UFA est de dépasser le principe des échanges entre cursus d'études nationaux, qui consiste à définir des équivalences entre formations universitaires – ce qui a inspiré par exemple le système de crédits européens, les *european credit transfer systems* (ECTS) du programme Erasmus. L'UFA se donne bien plus pour objectif

d'harmoniser dès leur création des cursus et programmes d'enseignements, de manière à ce que les cours à valider dans les deux pays se complètent et forment un tout cohérent. Sur la base de séjours répartis de manière égale entre les deux pays, les deux universités délivrent alors un diplôme commun franco-allemand. La question de la reconnaissance du diplôme dans le pays partenaire est donc définitivement réglée, puisqu'il s'agit bien d'un diplôme national dans chacun des deux pays.

La France et l'Allemagne avaient déjà élaboré cette coopération des 1986 par le Collège franco-allemand pour l'enseignement supérieur (CFAES), installé dans ses deux bureaux de Mayence et de Strasbourg. En l'espace de dix ans, il a permis la mise en place de nombreux doubles diplômes, d'abord principalement dans le domaine de l'ingénierie, du droit et des sciences économiques. Ce succès a conduit les gouvernements des deux pays à franchir une étape dans l'offre de

cursus intégrés et à fonder, au milieu des années 1990, l'Université franco-allemande (UFA). Cette création s'est accompagnée d'un élargissement des matières concernées aux sciences humaines et sociales ; le champ d'action s'est lui aussi agrandi, pour inclure le domaine des doctorats.

Le succès des cursus proposés par le CFAES, que l'on peut mesurer à l'intérêt manifesté par les universités comme par les étudiants, s'est prolongé avec le passage de flambeau à l'UFA. L'objectif politique fixé lors de la planification de l'UFA au milieu des années 1990 était de doubler de nombre d'étudiants et de de cursus proposés. Dès les cinq premières années, l'UFA a réussi à faire passer le nombre des cursus à 130, et à multiplier par trois l'effectif de ses étudiants, pour atteindre le nombre de 4 500. En 2010, l'UFA gérait 150 cursus, et 5 000 étudiants. Face à ce succès, le Conseil des ministres franco-allemand de février 2010 a, dans le cadre de son « agenda franco-allemand

Reformprozesse

„Deutschland und Frankreich haben sehr unterschiedliche Universitätssysteme, die sich in einer langen universitären Tradition herausgebildet haben. In vielen Punkten sind die Hochschulsysteme der zwei Länder komplementär, da das auf dem Humboldtschen Modell basierende deutsche System, welches sich an der forschenden Einzelpersonlichkeit orientiert, in deutlichem Gegensatz zu dem französischen, eher am republikanischen Bildungsideal orientierten Modell steht. Frankreich und Deutschland stehen damit auch in vielem exemplarisch für die Reformprozesse in anderen europäischen Ländern, die traditionell an dem einen oder anderen Land orientiert waren.

Die schon jahrelang geführte Diskussion um die Reform der Hochschulausbildung hat durch den Prozess auf europäischer Ebene neue Impulse erfahren. In beiden Ländern wurden hierzu (recht unterschiedliche) Verfahren der Qualitätsentwicklung eingeführt, welche gewisse Standards für die neu entwickelten Studienangebote garantieren sollen. Die Studienstrukturen in beiden Ländern werden sich im Zuge des Bologna-Prozesses einander annähern. Daneben werden sich voraussichtlich

auch die inneren Strukturen des Studiums einander angleichen, da in Frankreich vergrößerte individuelle Wahlmöglichkeiten vorgesehen werden und in Deutschland das Studium stärker strukturiert wird. Allerdings bleiben wesentliche Spezifika der Hochschulsysteme beider Länder, die Existenz der Grandes Ecoles auf französischer Seite und die Unterscheidung in Universitäten und Fachhochschulen auf deutscher Seite, erhalten. Der Gegensatz wird sich aber auch hier abschwächen: In dem neuen Modell ist es den Fachhochschulen freigestellt, forschungsorientierte Masterstudiengänge anzubieten, so wie es den Universitäten offen steht, anwendungsorientierte Angebote zu entwickeln, und dies ist nach den bisherigen Erfahrungen auch der Fall. In der Gestaltung des Curriculums sowie in der konkreten Kursorganisation bleibt noch genug Raum für die spezifischen Stärken der beiden Universitätssysteme. Insofern wird auch weiterhin der Studienaufenthalt im Nachbarland eine spannende interkulturelle Erfahrung bleiben.“

Harald Schaeder, von der Hochschulrektorenkonferenz (HRK), Internationale Abteilung Süd-/Westeuropa und Lateinamerika, in einem Beitrag für *Dokumente* 6/2003.

2020 », chargé l'UFA de doubler de nouveau le nombre d'étudiants, de doctorants et de jeunes chercheurs qu'elle soutient au cours des dix prochaines années.

Dans le contexte des relations franco-allemandes, l'offre de formations de l'UFA profite du fait qu'elle s'inscrit dans une série d'offres et de bourses qui vont des échanges de jeunes organisés par l'OFAJ aux trois lycées franco-allemands et aux programmes de double baccalauréat (*Abibac*), en passant par des programmes d'échanges d'écoliers, Voltaire et Sauzay. En plus des connaissances linguistiques poussées des nombreux bacheliers qui optent pour un séjour à l'étranger ou pour un exigeant double diplôme, on constate une forte affinité avec le pays partenaire qui est aussi un résultat des offres complémentaires d'échanges et de bourses d'études.

Mais le succès de l'UFA ne s'explique pas seulement par cette affinité franco-allemande. Pour beaucoup d'étudiants, c'est la qualité de l'offre de formations qui est décisive. Dans le cas des doubles diplômes, l'offre correspond aux attentes des étudiants en matière de niveau, d'internationalité et enfin de pertinence des formations pour l'insertion professionnelle (*employability*). Il n'est pas rare que des étudiants se décident pour un cursus intégré franco-allemand même si la langue du pays partenaire n'était pas leur première langue étrangère ou qu'ils n'en ont pas suivi l'apprentissage jusqu'au baccalauréat. Il leur faut donc s'investir de nouveau, et de manière intensive, dans l'apprentissage linguistique. Un autre argument important qui détermine le choix d'une formation est la praticabilité de l'offre et l'encadrement : dans le cas des cursus de l'UFA, le taux d'abandon des études se limite à 5 %, ce qui les différencie de manière significative des cursus de quasiment toutes les matières en France comme en Allemagne. De plus, face à une certaine banalisation des échanges internationaux, qui est liée à la mobilité croissante des étudiants (en Europe notamment grâce à Erasmus), la mobilité dans le cadre de doubles diplômes acquiert, de par le caractère diplômant du séjour à l'étranger, un rang particulier. Les formations binationales de l'UFA, de même que d'autres cursus internationaux comparables, profitent ainsi de leur image de cursus élitistes.

Et après 2013 ?

La coopération universitaire franco-allemande repose en grande partie sur des motivations politiques, en plus des aspects qui relèvent strictement de la dimension universitaire. Une des leçons de l'expérience franco-allemande est qu'il est nécessaire d'accompagner la volonté politique d'un réel soutien financier. Cela ne recouvre pas seulement les bourses d'échanges, mais aussi, en particulier, le financement de structures, que ce soit sous forme de programmes d'études (comme les doubles diplômes) ou d'institutions (comme l'UFA) qui concentrent ces offres et les font connaître.

L'expérience franco-allemande montre aussi qu'il est décisif, pour le choix d'une coopération universitaire et d'une offre de formation, que la qualité de la formation soit à la hauteur de son époque et obtienne ainsi la consécration du monde universitaire. C'est actuellement le cas pour les doubles diplômes. Par ailleurs, les procédés communs de cotutelle de thèse ou la fondation de collèges doctoraux franco-allemands constituent une nouvelle forme de coopération, en plein essor, dans le domaine de la formation de doctorants. Face à l'extrême dynamisme du marché des formations universitaires mondial, qui se caractérise par une concurrence nationale et internationale croissante, il est d'une importance vitale que les coopérations franco-allemandes veillent à ce que leur offre de formations remplisse au moins les mêmes critères de qualité que les autres cursus internationaux. Si c'est le cas, et si elles profitent d'un soutien financier (de l'Etat) suffisant, elles auront de fortes chances de contribuer à l'amélioration des relations bilatérales, tant sur le plan universitaire qu'au niveau de la société civile.

Cet article reprend des éléments d'une analyse plus large sur la coopération universitaire franco-allemande comme moyen de réconciliation, parue dans l'ouvrage de Stefan Seidendorf, *Deutsch-französische Beziehungen als Modellbaukasten? Zur Übertragbarkeit von Aussöhnung und strukturierter Zusammenarbeit*. (Baden-Baden, 2012). Une traduction française est prévue pour 2013.